RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six,
le vingt-quatre septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle Théophile Dobelle, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20260924_8
↳ Pont Napoléon – Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du schéma vélo entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et la ville de Wimereux – Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

Date de la convocation
- **18 septembre 2026**

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents
M. Guy BOUTLEUX, Mmes Cécile DUQUESNE, Marie-José ROUSSEAU, M. Serge DEVIN, Mme Hélène COLL, M. Jean-Michel SAMUEL, Mme Pierrette CORDEBAR MERGLEN, M. Bruno LELEU, Mmes Micheline FOURNY, Fabienne NOURTIER, MM. Christian DESPIERRE, Marc DUBRULLE, Mmes Sylvie BAILLARD, Loëtitia HARDUIN, M. Bertrand ARBLAY, Mmes Sabine BERNARD, Noémie BRICHE, MM. Maxime SENECAL, Arthur BOISLEUX, Jean-Christophe GIRES, Mme Sandrine BARDEAUX, MM. Jean-Luc JOUGLEUX, Didier SERGENT, Philippe MORBIDELLI, Mme Valérie PROVIN.

Absents excusés ayant donné procuration
M. Christophe CAILLIER a donné pouvoir à Mme Cécile DUQUESNE
Mme Sylvie BAILLARD a donné pouvoir à M. Jean-Michel SAMUEL *(à compter de 19 h 43)*
Mme Marie-Simone POUBLON a donné pouvoir à M. Bertrand ARBLAY.

Absent excusé sans procuration
M. Mehdi GHEZAL.

A été nommé secrétaire de séance
M. Guy BOUTLEUX

SERVICES TECHNIQUES

PONT NAPOLÉON
CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA VÉLO ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS ET LA VILLE DE WIMEREUX
AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (C.A.B.) a décidé par une première délibération datée du 16 décembre 2016 d'adopter son Schéma Directeur Cyclable (SDC), par une seconde, de se porter maître d'ouvrage de ce schéma (*55,6 km d'aménagements sur une durée de 5 ans*) et par une troisième du 10 février 2022, de prolonger ce délai de cinq années supplémentaires.

Dans le cadre de réaménagement de la voirie, la Commune souhaite entreprendre des travaux sur un secteur répondant aux attentes du projet décrit dans le Schéma Directeur Cyclable actualisé.

Ces deux opérations s'imbriquent clairement. La réalisation concrète présente des interfaces communes et elles doivent être avancées en même temps.

C'est pourquoi, la Commune et la C.A.B. ont décidé de conclure une convention afin d'avoir une gestion cohérente pour aménager l'espace public.

Cette convention a pour objet de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'aménagement à la commune, conformément à l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Les travaux consistent à réaliser des aménagements répondant aux attentes du Schéma Directeur Cyclable de la C.A.B. :

- Périmètre - Voirie impactée : PONT NAPOLÉON

- Types d'aménagements attendus : VOIE VERTE

L'enveloppe budgétaire pour l'ensemble des dépenses des travaux est basée sur les montants prévisionnels transmis en février 2026. Le montant de la participation a été fixé à 150 000 € HT (*cent cinquante mille euros Hors Taxes*).

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet de convention entre la Commune et la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais et tous les actes en découlant.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint au Maire,
Guy BOUTLEUX.

Le Président de séance,

Signé électroniquement par :
Jean-Luc DUBAËLE
Date de signature : 28/09/2026
Qualité : Maire de la ville de WIMEREUX